

**CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE
MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE
CACES® R389 CATEGORIE (S) :**

6

OBJECTIFS :

- Former à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté .
- Apprendre et être capable d'appliquer les règles de sécurité tant sur le plan théorique que pratique.
- Préparer au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

PERSONNEL CONCERNE :

- Tout personnel ayant à effectuer de la manutention ou du transport de charges au moyen d'un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité.

PRE-REQUIS :

- Conducteur reconnu apte médicalement (depuis -1 an) à la conduite de chariot automoteur.

DUREE :

21 HEURES

VALIDITE :

- 5 ans

SANCTION :

- CACES® R389

MOYENS :

- Livret stagiaire
- Support vidéo
- Chariots automoteurs
- Plateau technique intérieur et extérieur

PROGRAMME THEORIQUE :

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecin du travail, organisme de contrôle technique...
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle.
- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège conducteur, bouclier, dossier de charge, réglage du siège, EPI nécessaires...
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

CATEGORIE 6

Conduite de chariots hors production : maintenance, entretien, livraison et transport

E.P.I : Gants de manutention, chaussure de sécurité, lunettes de protection et tenue de travail.

MOYENS : Conduite sur plusieurs catégories de chariots, plateau technique, exercices divers et variés, chargement et déchargement, plan incliné, formateurs compétents et expérimentés.

PROGRAMME PRATIQUE :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant et après les déplacements,
- Circuler à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité,
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné,
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Charger et décharger le chariot d'un engin de transport.

VALIDATION DE LA FORMATION :

En application de la recommandation R389, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®).